

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
mars
2019

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 6 mars 2019 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Alexandre Morin, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

190301

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2019 et de la séance extraordinaire du 25 février 2019 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

190302

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2019

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 298 331.81 \$ et celui des revenus de 76 978.79 \$ pour le mois de janvier 2019 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	49 728.90 \$
Sécurité publique :	24 534.16 \$
Transport :	50 659.26 \$
Hygiène du milieu :	46 464.39 \$
Santé et bien-être :	0.00 \$
Aménagement et urbanisme :	2 150.00 \$
Loisirs et culture :	60 463.64 \$
Frais de financement :	64 331.46 \$

Adopté unanimement

190303

RÈGLEMENT 19-319 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000\$ ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 500 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POMPE POUR LE SERVICE DES INCENDIES »
ABROGATION

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 19-319 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 500 000,00 \$ et autorisant une dépense de 500 000,00\$ pour l'acquisition d'un camion pompe pour le Service des Incendies » le 6 février 2019;

CONSIDÉRANT le nombre de signatures lors de la tenue du registre pour une demande de scrutin référendaire le 25 février 2019;

CONSIDÉRANT le besoin d'information exprimé par la population entourant le projet d'achat du camion-pompe;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir aux citoyens de Saint-Charles-de-Bellechasse une information complète, juste et objective sur le projet.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil abroge le Règlement 19-319 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 500 000,00 \$ et autorisant une dépense de 500 000,00\$ pour l'acquisition d'un camion pompe pour le Service des Incendies »
2. Le conseil met fin au processus d'adoption dudit règlement.
3. Le conseil demande à la direction générale de démarrer un nouveau processus réglementaire sur le même objet, soit l'achat d'un camion-pompe pour le Service de sécurité incendie.

Adopté unanimement

190304

RÈGLEMENT 19-319 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000,00 \$ ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 500 000,00\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POMPE POUR LE SERVICE DES INCENDIES »
DÉPÔT CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

Suite à la tenue du registre pour demande de scrutin référendaire, ayant eu lieu le lundi 25 février 2019 de 8h30 à 19h00, au bureau de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, concernant le Règlement 19-319 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 500 000,00 \$ et autorisant une dépense de 500 000,00\$ pour l'acquisition d'un camion pompe pour le Service des Incendies », je déclare, à titre de secrétaire-trésorier, que :

- Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 est de 2 152 personnes;

- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 226 personnes;
- Le nombre de demandes faites est de 138 personnes;
- Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RAPPORT DU MAIRE

190306 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil fixe la date de la consultation publique dans le cadre du processus de planification stratégique au 24 avril 2019 à 19 h 00. Cette rencontre sera animée par monsieur Guy Boudreau, agent de développement rural à la MRC de Bellechasse. La consultation aura lieu à la Salle Claude-Marquis, au 26 avenue Commerciale.

Adopté unanimement

190307 PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE DATE DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil fixe la date de la séance d'information publique sur le projet de reconstruction de la piscine extérieure au 27 mars 2019 à 19 h 00. La séance aura lieu à la Salle Claude-Marquis, au 26 avenue Commerciale.

Adopté unanimement.

190308 DÉPENSES PRÉVUES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX APPROUVÉS À LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014 – 2018 FINANCEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la programmation de travaux finale déposée dans cadre de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014 – 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé le versement d'un montant de 754 754,00\$ et qu'une retenue de 202 569,00\$ est prévue au programme ;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de ces travaux sera effectué après le dépôt de la reddition de comptes finale prévu au début de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'obtenir un financement temporaire de ces travaux afin d'assurer des liquidités suffisantes pour les opérations courantes.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'emprunt temporaire auprès de Desjardins Entreprises–Lévis-Lotbinière-Bellechasse, d'un montant de 202 569,00\$ \$, afin de pallier le manque de liquidités jusqu'au financement permanent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
2. D'autoriser le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, pour signer les documents d'emprunt.

Adopté unanimement

190309

TRAVAUX DE PAVAGE SAISON 2019
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour des travaux de pavage pour la saison 2019 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que huit soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat pour les travaux de pavage, volet réserve de tranchées, à Gilles Audet Excavation Inc. pour un montant de 186,20\$ la tonne, taxes en sus.

Adopté unanimement

190310

LITS DE SÉCHAGE USINE D'ASSAINISSEMENT
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour des travaux sur les lits de séchage à l'usine d'assainissement ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des services techniques a procédé à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat de remplacement des lits de séchage de l'usine d'assainissement à Innovex pour un montant de 22 929,04\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

190311

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre en raison de la vacance du poste d'employé des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste affichée du 7 au 19 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de M. Mario Labranche pour agir à titre d'employé aux Travaux publics;
2. Il sera rémunéré suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur;
3. Le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche.

Adopté unanimement

190312

SERVICES DES LOISIRS
ACCEPTATION DE DÉMISSION DE MME MÉLODY BILODEAU
GAUVIN, TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT que Mme Mélody Bilodeau Gauvin a déposé sa lettre de démission, effective au 8 février 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'ensemble de ses obligations en regard de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de Mme Mélody Bilodeau Gauvin et ce, en date du 8 février 2019.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

190313

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS
ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse adopte la présente Politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.
2. De mandater la direction générale afin que la Politique soit donnée et présentée à tous les employé(e)s.

Adopté unanimement

190314

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX
SINISTRES – VOLET 2
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$.
2. Que la municipalité autorise M. Jean-Francois Comeau, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté unanimement

190315

**RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL
INSCRIPTION**

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT

1. Le conseil autorise madame Judith Comte, adjointe aux loisirs, à participer au Rendez-vous Québécois du loisir rural les 7,8 et 9 mai 2019.
2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 120.00\$.

Adopté unanimement

190316

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ
INCENDIE DU QUÉBEC
INSCRIPTION**

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT

1. Le conseil autorise monsieur Raynald Labrie, directeur du service Incendie, à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui aura lieu à La Malbaie du 18 au 21 mai 2019.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 684.10\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

190317

AUTORISATION DE TRANSACTION
ACHAT D'UN CAMION OUTIL POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur des Travaux publics et des ressources techniques, M. Vincent Gagnon, à procéder à l'acquisition d'un camion outil Ford F-250 2019, modèle XLT pour le service des Travaux publics, auprès du concessionnaire Lévis Ford, au montant de 61 016,09 \$, taxes incluses.

2. Le conseil autorise également le directeur général, M. Jean-François Comeau, à signer tous les documents requis pour finaliser la transaction.

Adopté

190318

DEMANDE DE SUBVENTION
CHŒUR DE BELLECHASSE

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'un montant de 500\$ pour le Concert 10^{ième} anniversaire du Chœur de Bellechasse

M. François Audet demande le vote

Pour : Lynda Carrier, Réjean Boutin, Majorie Asselin, Réjean Lemieux
Contre : François Audet

Approuvé à la majorité

190319

DEMANDE DE SUBVENTION
7^{IÈME} ÉDITION DU DÉFI VÉLO

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'un montant de 250\$ pour la 7^{ième} édition du Défi Vélo.

Adopté unanimement

190320

FÉLICITATIONS

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à Coralie Godbout pour sa médaille d'or en judo lors des Jeux du Canada tenu à Red Deer.
2. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux organisateurs du Mardis gras.
3. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au Hockey mineur Bellechasse et au Service des loisirs pour l'organisation du tournoi novice.
4. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à l'École Secondaire de Saint-Charles pour l'organisation du parcours sportif.
5. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à l'école l'Étincelle et à l'École Secondaire de Saint-Charles ainsi qu'à la concession de madame Caroline Gagnon pour leur précieuse collaboration lors de la tempête hivernale du 25 février 2019.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

190323

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

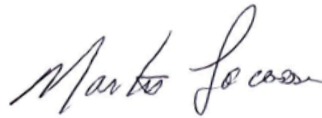
La présente réunion est close à 21 h 45

Adopté unanimement



Le directeur général

Jean-François Comeau



Le maire

Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
